

SYNTHÈSE DES VICTOIRES SYNDICALES 2015

Jeunes
Agriculteurs

édito

À quoi ça sert d'adhérer à JA ?

À quoi ça sert d'adhérer, de militer, d'être responsable à JA ? Qu'est-ce que JA a obtenu pour le quotidien des jeunes paysans ? Ces questions, tout le monde se les pose, peut-être plus particulièrement en 2015 vu la crise que traverse la majorité des filières agricoles...

2015 aura été une année particulièrement intense sur le plan syndical. L'action JA, notamment les mobilisations de cet été, ont permis de faire bouger les curseurs vis-à-vis du gouvernement et des politiques, vis-à-vis du citoyen et du consommateur, vis-à-vis des médias... Un chiffre suffit à résumer cette prise de conscience : 88 % des Français ont déclaré qu'ils approuvaient les mobilisations du monde agricole (sondage BVA, juillet 2015).

Vous trouverez dans ce document un condensé de nos victoires de l'année. Sachons les expliquer et valoriser ce que l'on a obtenu. Expliquons nos avancées. Nous devons tous en être les porte-paroles mettre en avant les bénéfices du collectif.

Une victoire syndicale, ce n'est pas toujours un acquis, c'est parfois aussi ce que nous avons réussi à éviter : quand la machine à complexifier se met en marche, il est très difficile de l'arrêter. Tout n'est pas parfait, la crise n'est pas terminée, mais nous restons mobilisés pour trouver des solutions afin d'en sortir.

Gardons la foi dans nos valeurs, restons engagés. Le combat continue et nous avons besoin de chacun d'entre vous.



Florent Dornier,
secrétaire général
de Jeunes Agriculteurs



« 2015 aura été
une année
particulièrement
intense sur le plan
syndical. //



renouvellement des générations en agriculture

Obtention d'une nouvelle brique pour le mur bancaire

Grâce à un partenariat avec le Crédit Agricole, le livret Projet Agri, un compte d'épargne, générateur d'un droit à prêt à taux préférentiel pour les futurs installés a vu le jour.

Point Accueil Installation

JA a obtenu un doublement des financements des PAI qui permettra d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets.

Formation

Le dispositif de maîtres-exploitants est simplifié. Il passe de trois à une journée de formation.

Prêts bonifiés

Il est désormais possible d'acquérir du matériel d'occasion. Le plafond pour l'acquisition de foncier a augmenté, passant de 20000 à 50000€.

Installation en 2015

Sans la mobilisation de JA, il n'y aurait sans doute pas eu d'installations en 2015... JA a dû une nouvelle fois se mobiliser pour obtenir un déblocage des dossiers d'installation des jeunes face au retard accumulé par le ministère, l'administration et les Régions (nouveau cadre national, régions autorités de gestion...).

Élevage

Lait de vache. La FNPL s'est positionnée sur la non-cessibilité des contrats.

Dans le prolongement du projet Lait JA, la première organisation de producteurs transversale a vu le jour dans le Sud-Est, suivie de près par une deuxième en Bretagne/Pays de la Loire.

Lait de chèvre et de brebis. Les OP prennent en compte des spécificités de contrats «jeunes» dans les OP.

Viandes bovine et porcine. Une plate-forme export a été mise en place. JA a travaillé lors de la dernière Session Viande bovine sur ce sujet et il y avait une vraie volonté du groupe d'être forts et offensifs à l'export.

ICPE. Le seuil de l'autorisation avec étude d'impact et enquête publique a été relevé à 40000 emplacements pour les élevages de volailles. Par ailleurs, les ICPE en filière avicole bénéficient d'un nouveau régime, celui de l'enregistrement. Les élevages de volailles compris entre 30000 et 40000 emplacements relèvent donc d'une autorisation simplifiée. Ces nouvelles dispositions devraient s'accompagner d'une réduction des délais administratifs.

Plans de soutien suite aux mobilisations estivales

En France. En parallèle des engagements sur les prix des filières porc, bovin et lait, les 500 actions syndicales, et son point d'orgue le 3 septembre Place de la Nation à Paris, ont permis d'obtenir un plan de soutien du gouvernement avec des mesures de trésorerie d'urgence, des mesures pour la modernisation et l'investissement, le lancement d'un travail de fond sur les filières (coopération, contractualisation) en lien avec le gouvernement et les OPA, des aménagements fiscaux et sociaux et un travail pour simplifier les normes.

Au plan européen. Suite à la manifestation du 7 septembre à Bruxelles, l'Union européenne a également déblocqué une enveloppe qui viendra compléter le plan d'urgence français, mais l'Europe n'a pas donné de mesures structurelles suffisantes pour assainir les marchés.

Grâce à ces mobilisations JA a réussi à obtenir des avancées. Tous les problèmes ne sont pas pour autant résolus. Il faut aujourd'hui suivre l'application concrète de ces mesures sur le terrain et continuer le lobbying pour porter les autres revendications du syndicalisme jeune.



montagne

ICHN. JA A OBTENU LE MAINTIEN DE LA MAJORATION CAPRINE ET OVINE AINSI QUE LA RECONNAISSANCE DE LA MAJORATION PORCINE. LA COMMISSION EUROPÉENNE A REFUSÉ DE RECONDUIRE LES CRITÈRES « ÂGE » ET « SIÈGE DE L'EXPLOITATION » POUR 2015 MAIS JA, AVEC LE MINISTÈRE, RÉFLÉCHIT D'ORES ET DÉJÀ À L'ÉCRITURE DE NOUVEAUX CRITÈRES POUR 2016.

distribution

Opérations Viande et Lait de nulle part. Elles ont permis de mettre la pression sur les industriels qui ne jouent pas le jeu de la traçabilité et d'améliorer l'étiquetage et la traçabilité des produits. Dans le même temps, depuis le 1^{er} avril 2015, l'étiquetage de la traçabilité des viandes fraîches, réfrigérées et congelées des porcs, ovins, caprins et des volailles a été renforcé par l'UE.

Manger français. La déclinaison des logos sur de nombreuses filières est un autre acquis : de « Viandes de France » à « Fleur de France » et « Fruits et légumes de France ». Toujours dans le but d'avoir un meilleur retour de la valeur ajoutée sur les exploitations, JA mène activement et de front :

- > un lobbying auprès de la RHF pour plus d'origine France dans les assiettes (parution de plusieurs outils en faveur de l'approvisionnement local, relèvement du seuil des marchés publics à 25 000 €) ;
- > un travail avec la FNSEA et les AS sur la contractualisation et les relations commerciales plus largement ;
- > un projet visant à mettre en place un circuit de distribution géré par la profession agricole dans un bassin pilote.



ENVIRONNEMENT

Pause normative (environnement, bien-être animal, social).

Jusqu'en février 2016, plus de nouvelles normes et un travail parallèle pour proposer une nouvelle méthode de construction des normes.

Cours d'eau. La définition jurisprudentielle a été reconnue. Elle est basée sur les trois critères cumulatifs : débit suffisant une majeure partie de l'année + alimentation par une source + existence d'un lit naturel à l'origine.

Cette définition devrait être inscrite dans la loi Biodiversité.

Un travail de cartographie des cours d'eau, en concertation avec la profession agricole a été lancé en département.

Directive Nitrates. Concernant les contentieux avec la Commission européenne, la France s'oriente vers une procédure de règlement à l'amiable avec une négociation à avoir sur cinq aspects : stockage du fumier au champ, épandage en zone de montagne, normes de production d'azote épandable, épandages sur sols en pente et sols gelés.



Pac

TRANSFERT DE DPB. IL EST POSSIBLE DE TRANSFÉRER APRÈS LE 15 MAI 2014 LES DPB ENTRE FERMIERS ENTRANTS ET SORTANTS.

internationale

Réseau. Un groupe de discussion avec des jeunes agriculteurs issus des cinq continents pour poser les bases d'un réseau international de jeunes agriculteurs a été mis en place. Une plate-forme nationale informelle de réflexions sur les modèles d'agriculture familiale avec Ardi et des chercheurs du Cirad et de l'Inra est amorcée.



Viticulture

Autorisation de plantation.

> Critères de priorité: les jeunes agriculteurs et nouveaux entrants seront prioritaires dans l'attribution des autorisations de plantation en cas de dépassement du seuil national fixé à 1% d'augmentation des surfaces.

> Étanchéité des segments AOP/IGP/VSIG: pour toutes les zones AOP/IGP françaises, les producteurs bénéficiant d'une autorisation de plantations nouvelles devront s'engager à maintenir leur plantation dans le segment pour lequel l'autorisation a été délivrée, et ce, jusqu'en 2030.

> Incessibilité des autorisations de plantation: la cessibilité est finalement autorisée dans certains cas, comme pour un héritage ou un transfert vers personne morale.

OCM Vin. Les mesures de l'OCM Vin sont financés jusqu'en 2020.

Jeunes viticulteurs. Une prime pour la plantation nouvelle de vigne réservée aux jeunes viticulteurs sera mise en place au niveau des Régions. Elle fait suite aux droits de plantations primés que les jeunes avaient automatiquement à l'installation, sans arracher de vignes.



formation

CERTIPHYTO. LE DISPOSITIF EST ALLÉGÉ POUR LE CERTIPHYTO, À LA FOIS POUR LES RENOUVELLEMENTS ET LES NOUVEAUX FORMÉS.

fiscal-social

Compte pénibilité. Le dispositif est simplifié. La déclaration de l'employeur s'effectue suivant un référentiel par branche et non plus par déclaration individuelle. Certains facteurs de risques seront revus.

DPI et DPA. Le système est simplifié.

Cotisations sociales. Les agriculteurs ayant une assiette triennale de cotisations sociales ont la possibilité de choisir l'année n-1 en 2015 et 2016. L'assiette minimale des cotisations MSA en maladie en 2015 est abaissée pour les agriculteurs dont les recettes sont faibles. L'assiette minimale maladie et maternité sera complètement supprimée dès 2016.

> Un nouveau lissage en 2016 des abattements de cotisations MSA pour les premières années d'activité des jeunes agriculteurs est mis en œuvre (application du Rapport d'orientation 2012: *Une installation réussie pour tous*).

> La cotisation des contributions indirectes sur les producteurs de graines oléagineuses (colza, tournesol, navette) est supprimée en 2015.

gestion des risques

Contrats & assurance. La subvention publique aux contrats d'assurance individuels est sauvegardée.

Le nouveau cadrage général des assurances-récoltes en agriculture a été mis en œuvre effectivement en vue d'améliorer la réponse assurantielle à apporter aux spécificités agricoles.

foncier

Compensation agricole. La compensation agricole est mise en œuvre au 1^{er} janvier 2016 (dans le cadre de la loi d'avenir agricole). Elle consiste à éviter, à réduire et à compenser les impacts négatifs de certains projets sur l'économie agricole dans les territoires.

Rapport d'orientation 2015. De premières applications concrètes sont issues des propositions du rapport d'orientation 2015 Foncier: entre avenir et héritage:

> Instauration d'un système de suppléance dans les réunions Safer pour les OPA (décret n°2015-954).

> Co-pilotage par l'agriculture de la mise en œuvre des normes internationales en France (annonces du 3 septembre).